

09 juin 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 9 juin 2004](#)

Interdiction des produits à base de phoques et de peaux de chiens et chats

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé deux avant-projets de loi sur l'interdiction de fabrication et de commercialisation des produits à base de phoques et l'interdiction de production et de commercialisation des peaux de chiens et de chats.

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé deux avant-projets de loi sur l'interdiction de fabrication et de commercialisation des produits à base de phoques et l'interdiction de production et de commercialisation des peaux de chiens et de chats.

Pour l'interdiction des produits à base de phoques, les Pays-Bas et l'Italie ont déjà fait part de leur soutien à la décision de la Belgique et envisagent la même interdiction. Pour l'interdiction de la commercialisation des peaux de chiens et de chats, considérés en Belgique comme les animaux de compagnie les plus répandus, notre pays se rallie à la situation en Italie, en France et au Danemark. Ces pays ont déjà édicté des mesures en la matière.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe